

Conférence générale

GC(47)/GEN/OR.1

Date : Mai 2005

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Quarante-septième (2003) session ordinaire

Bureau

Compte rendu de la première séance

Tenue à l'Austria Center Vienna, le lundi 15 septembre 2003, à 18 h 20.

Sommaire

Point de l'ordre du jour provisoire*		Paragraphes
-	Adoption de l'ordre du jour de la séance	1 - 3
5	Dispositions concernant la Conférence générale	4 - 24
	a) Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen	4 - 12
	b) Date de clôture de la session et date d'ouverture de la session suivante	13 -24
-	Rétablissement du droit de vote	25 - 28

* GC(47)/1 et Add.1.

03-71712

Le présent compte rendu peut faire l'objet de corrections. Celles-ci devront être soumises, dans une des langues de travail, dans un mémorandum et/ou incorporées dans un exemplaire du compte rendu en question et adressées au Secrétariat des organes directeurs, Agence internationale de l'énergie atomique, Wagramerstrasse 5, B.P. 100, A-1400 Vienne (Autriche), (télécopie : +43 1 2600 29108 ; courriel : secpmo@iaea.org), ou bien à partir de GovAtom (Feedback), dans les trois semaines suivant la réception du compte rendu.

Liste des présents

Président

M. TAKASU (Japon), Président de la Conférence générale

Membres

Mme FEROUKHI, représentant M. BENDJABALLAH (Algérie), Vice-Présidente de la Conférence générale

Mme HALL (Canada), Vice-Présidente de la Conférence générale

M. GONZÁLEZ ANINAT (Chili), Vice-Président de la Conférence générale

Mme KUZNETSOVA, représentant M. RUMYANTSEV (Fédération de Russie), Vice-Présidente de la Conférence générale

M. VILLEMUR, représentant M. BUGAT (France), Vice-Président de la Conférence générale

Mme AL-MULLA (Koweït), Vice-Président de la Conférence générale

M. ALANG MD. RASHID, représentant M. HASHIM (Malaisie), Vice-Président de la Conférence générale

M. GARCIA (Philippines), Président de la Commission plénière

M. HONSOWITZ, représentant M. ADAMOWITSCH (Allemagne), membre élu

Mme QUINTERO, représentant M. SERRANO CADENA (Colombie), membre élu

M. NOBLE, représentant M. BRILL (États-Unis d'Amérique), membre élu

M. NAQVI, représentant M. BUTT (Pakistan), membre élu

M. VACEK, représentant Mme DRÁBOVÁ (République tchèque), membre élu

M. PERSSON, représentant Mme MELIN (Suède), membre élu

M. KANGAI (Zimbabwe), membre élu

Secrétariat

M. EIDET, Directeur de la Division du budget et des finances

M. ANING, Secrétaire du Bureau

M. RAUTENBACH, Directeur du Bureau des affaires juridiques

- Adoption de l'ordre du jour de la séance (GC(47)/GEN/1)

1. Le PRÉSIDENT fait part de son intention, pour la conduite des travaux du Bureau, de suivre la pratique qui veut que le Bureau se réunisse en séance privée mais qui prévoit que les représentants d'États Membres ayant demandé l'inscription d'une question à l'ordre du jour ont le droit, en vertu de l'article 43 du Règlement intérieur de la Conférence générale, d'assister aux séances du Bureau au cours desquelles leur demande est examinée et de participer, sans droit de vote, aux débats y afférents. Sur décision du Bureau, les représentants d'autres États Membres pourront également assister aux séances du Bureau et participer aux débats.
2. Outre les deux subdivisions traditionnelles du point intitulé 'Dispositions concernant la Conférence générale', à savoir 'Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen' et 'Date de clôture de la session et date d'ouverture de la session suivante', l'ordre du jour provisoire de la séance comporte une troisième question relative à des demandes de rétablissement du droit de vote. À ce jour, le Secrétariat a reçu deux demandes, présentées par l'Arménie (GC(47)/INF/9) et le Kazakhstan (GC(47)/INF/10).
3. L'ordre du jour est adopté.

5. Dispositions concernant la Conférence générale

a) Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen (GC(47)/1 et Add.1)

4. Le PRÉSIDENT invite le Bureau à examiner l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale (GC(47)/1 et Add.1).
5. Le point 2 (Demandes d'admission à l'Agence) devrait être supprimé, car aucune demande en ce sens n'a été reçue.
6. La République de Corée a demandé l'inscription d'un point supplémentaire intitulé 'Amendement de l'article VI du Statut' au sujet duquel a été rédigé un mémoire explicatif (GC(47)/1/Add.1).
7. Le Président propose, s'il n'y a pas d'objection, que le Bureau recommande à la Conférence générale que l'ordre du jour de la session en cours comprenne tous les points figurant dans le document GC(47)/1 et Add.1, à l'exception du point 2.
8. Il en est ainsi décidé.
9. Mme AL-MULLA (Koweït) dit que, si elle s'est jointe au consensus pour approuver l'inscription du point supplémentaire à l'ordre du jour, à son avis, celui-ci ne devrait pas être discuté durant la session en cours.
10. En réponse à une question de M. VILLEMUR (France), M. ANING (Secrétaire du Bureau) note qu'il a été proposé dans le document GC(47)/1/Add.1 que la question supplémentaire soit d'abord discutée par la Commission plénière, après le point 23 (Personnel) de l'ordre du jour provisoire.

11. Le PRÉSIDENT considère que, s'il n'y a pas d'objection, le Bureau recommande à la Conférence générale de conserver la répartition des points de l'ordre du jour suggérée dans les documents GC(47)/1 et Add.1 et l'ordre dans lequel ils apparaissent.

12. Il en est ainsi décidé.

b) Date de clôture de la session et date d'ouverture de la session suivante

13. Le PRÉSIDENT dit que 92 délégués se sont déjà inscrits sur la liste des orateurs pour la discussion générale. Les orateurs et les membres de la Commission plénière devront collaborer et faire preuve de bonne volonté pour que la Conférence puisse finir ses travaux dans les délais impartis. La Commission plénière doit terminer ses délibérations au plus tard le jeudi 18 septembre.

14. M. GONZÁLEZ ANINAT (Chili) signale qu'un certain nombre de questions délicates, particulièrement le transport de matières radioactives, susciteront probablement des débats prolongés au cours de la session. Il conviendra de planifier soigneusement l'examen de ces points, en les confiant éventuellement à un groupe de travail et en s'assurant que des services d'interprétation dans toutes les langues seront fournis selon les besoins.

15. Le représentant du Chili demande au Secrétariat de préciser la date de clôture des inscriptions sur la liste des orateurs pour la discussion générale.

16. M. ANING (Secrétaire du Bureau) répond que la liste des orateurs sera close le mercredi 17 septembre, à midi.

17. Le PRÉSIDENT dit que le point concernant le transport des matières radioactives a été renvoyé à la Commission plénière qui décidera de la manière de l'aborder.

18. S'il n'y a pas d'objection, le Président considère que le Bureau recommande à la Conférence générale de fixer au vendredi 19 septembre 2003 la date de clôture de la session en cours.

19. Il en est ainsi décidé.

20. Le PRÉSIDENT informe le Bureau que pour la prochaine session ordinaire, des installations de conférence ont été réservées à l'Austria Center pour la semaine débutant le lundi 20 septembre 2004.

21. M. ANING (Secrétaire du Bureau) dit que l'Agence réserve des salles à l'Austria Center pour une période couvrant une dizaine d'années. Les installations de conférence étant très rares, il sera difficile de modifier les dates retenues. Un nouveau centre de conférence en cours de planification pourrait être disponible d'ici à 2007.

22. Mme HALL (Canada) rappelle que l'année précédente un certain nombre de délégations ont proposé que la Conférence débute plus tard que de coutume. Elle comprend la nécessité de prendre des dispositions longtemps à l'avance, mais espère qu'à l'avenir la Conférence pourra débiter plus tard tout en n'empiétant pas sur les dates des séances d'ouverture de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

23. Le PRÉSIDENT considère, en l'absence d'objections, que le Bureau recommande à la Conférence générale de fixer au lundi 20 septembre 2004 la date d'ouverture de la prochaine session ordinaire.

24. Il en est ainsi décidé.

- **Rétablissement du droit de vote**
(GC(47)/INF/9 et 10)

25. Le PRÉSIDENT dit que des demandes de rétablissement du droit de vote ont été reçues de l'Arménie (GC(47)/INF/9) et du Kazakhstan (GC(47)/INF/10). D'autres demandes pourraient parvenir au cours de la semaine.

26. Mme HALL (Canada) dit que la délégation arménienne espère assister à l'examen de sa demande.

27. Le PRÉSIDENT propose que les demandes de rétablissement du droit de vote soient examinées le matin de la réunion du jeudi 18 septembre lorsque le Bureau siégera en tant que commission de vérification des pouvoirs, et que la délégation arménienne soit présente à cette réunion.

28. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 40.